Sensibilisation

Santé mentale des parents : quelle est la place des professionnels de la petite enfance au regard de la promotion de la santé ?

Dates de la session :

29 Avr 2026

Format & durée :

Présentiel | 1 jour - 7 heures

Lieu :

69 - Rhône | Lyon 1er

Horaires :
9h-12h30 / 13h30-17h

Groupe :
10 à 12 personnes, maximum 2 personnes par structure

Intervenant.e.s :
B. De Barros, S. Lecuyer, E. Fernandes, formatrices à PSARA

Tarif :
Sans frais pédagogiques grâce au soutien de l'ARS ARA. Frais de déplacement et de repas à la charge des participants.

Contact pédagogique :
sofia.lecuyer@promotion-sante-ara.org,

Contact administratif :
contact69@promotion-sante-ara.org

S'inscrire

Date limite vendredi 10 avril 2026 dans la limite des places disponibles.

Enfant et parentalité | Santé mentale

Cette sensibilisation propose une alternance entre apports théoriques et temps de réflexion collective sur la santé mentale des parents et la place des professionnels de la petite enfance dans une démarche de promotion de la santé. Elle vise à soutenir les pratiques professionnelles, renforcer les capacités d'accompagnement des familles et favoriser une prise en compte durable de cette thématique au sein des structures.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la sensibilisation, les participants seront en capacité de :

- Connaître les enjeux liés à la santé mentale des parents
- Identifier les facteurs protecteurs ou facteurs de risques qui influencent la santé mentale des parents
- Déterminer les leviers et les freins dans la pratique professionnelle (rôle, posture et légitimé)
- Réfléchir aux pistes possibles pour implanter cette thématique au sein de sa structure
- Connaitre les ressources et dispositifs d'accompagnement en santé mentale

Profils des participants

Tout professionnel ou bénévole du champ de la petite enfance de 0 à 6 ans.

Les acteurs du Rhône sont prioritaires.

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous avez des besoins particuliers, merci de nous contacter dans les meilleurs délais afin de vérifier ensemble les possibilités d'adaptations matérielles et/ou pédagogiques.

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

ars